

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Un an : 30 fr.
Six mois : 16 fr.
Trois mois : 8 fr.
Poste : 35 fr.
Un an : 35 fr.
Six mois : 18 fr.
Trois mois : 10 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 30 c.
Réclames : 30
Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 Août 1880.

Chronique générale.

Le Journal officiel du 22 août 1880, date à retenir, publie l'arrêté de M. le ministre Jules Ferry, réglant le plan d'études et les programmes de l'enseignement secondaire classique dans les lycées et collèges, classes des lettres, depuis la classe préparatoire (17 ans), jusqu'à la philosophie incluse (17 ans). A l'arrêté est jointe une note en 15 articles, dans lesquels le conseil supérieur de pédagogie a résumé les principes des nouvelles méthodes qui seront désormais appliquées. Les deux pièces forment un ensemble de dimension imposante.

Bornons-nous à remarquer que les petits élèves de septième (10 ans) seront instruits de la Constitution républicaine de 1875, votée à une voix de majorité. Mais on ne leur enseignera pas l'Histoire sainte, qui ne figure pas dans les programmes. Nous ne saurions dire, toutefois, s'il en sera de la Constitution républicaine comme du calcul, que l'on devra enseigner par l'aspect.

Les programmes ne font pas mention non plus de l'instruction religieuse qui sera donnée, ou ne sera pas donnée, on l'ignore. Mais bien certainement il sera difficile de trouver du temps pour cette matière imprévue. Déjà le dessin prendra deux heures en sus des vingt-deux heures réglementaires de classe ; à moins de donner ses instructions pendant la nuit, l'aumônier n'aura guère où prendre. Cependant, Dieu ne sera pas supprimé ; on s'occupera de lui en philosophie ; il y a encore une morale religieuse et des devoirs envers Dieu.

Une autre remarque assez curieuse, c'est qu'en regard du nombre vraiment incroyable d'auteurs anglais ou allemands, latins, grecs ou français, que l'on fera passer sous les yeux des élèves pour les initier à la litté-

rature, le programme s'est modéré d'une parcimonie presque ridicule sur l'étude des philosophes. Descartes et Leibnitz seuls, le Discours de la Méthode et la Première Méditation de Descartes, avec la Monadologie de Leibnitz, c'est tout ce que les jeunes philosophes devront connaître de la philosophie française. L'ancien programme était plus généraux.

Les déclarations quasi pacifiques de M. de Freycinet, relativement aux congrégations, ont eu le don de déplaire à bon nombre de députés.

Quelques-uns d'entre eux ont écrit à leurs coreligionnaires politiques à Paris pour accuser leur mécontentement vis-à-vis du président du conseil.

Nous avons relaté la première réunion des juriconsultes du barreau de Paris chargés de préparer une consultation sur la demande en recusation de M. Cazot comme président du tribunal des conflits.

Il nous revient aujourd'hui que quelques-uns des avocats ont émis l'idée que le comité devrait en même temps adresser au Sénat une pétition pour lui demander d'inviter le ministre de la justice, en sa qualité de juge dans sa propre cause, à ne pas persister dans sa prétention de présider le tribunal des conflits, et ce afin d'éviter les longueurs qu'entraînerait la procédure de recusation, laissant ainsi en suspens une des graves questions qui ont le plus agité l'opinion publique.

On lit dans la Liberté :

« M. Charles Mention a déposé jeudi à la réunion du conseil général du Nord un vœu contre les projets de rachat soit total, soit partiel des chemins de fer. »

« A Nancy, le conseil général, dont fait partie le ministre des travaux publics, a émis l'avis unanime que le rachat et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat étaient dange-

reux, contraires aux intérêts de l'Etat, au rendement des contributions, au commerce et à l'industrie. »

On commence à parler, dans les centres officiels, de la possibilité de faire les élections générales au printemps prochain. On compte que le rétablissement du scrutin de liste serait voté au mois de novembre ou de décembre par la Chambre et au mois de janvier par le Sénat.

Plusieurs conseils généraux et même des conseils d'arrondissement ayant émis des vœux en faveur de l'abolition des conseils d'arrondissement, on a annoncé le dépôt d'une proposition conforme à ces vœux. Il est bon de faire remarquer que cette suppression ne pourrait être prononcée qu'en vertu d'une révision constitutionnelle, les conseillers d'arrondissement étant électeurs sénatoriaux. (Liberté.)

A la suite d'un rapport adressé par le général Dumont sur les officiers professeurs à Saint-Cyr, le général Farre va remplacer ces officiers par des créatures de M. Gambetta.

Le prince Napoléon et ses fils les princes Victor et Louis sont rentrés dimanche à Paris de leur excursion sur les bords de la Loire, en Bretagne et en Normandie.

Nous lisons dans la Semaine catholique de Toulouse :

« M. Arnal, procureur de la République à Montpellier, a été décoré quatorze jours après avoir fait forcer les serrures des Jésuites. Or, M. Arnal a deux sœurs religieuses, un fils chez les Dominicains et deux oncles curés. De plus, M. Arnal est chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. »

Un journal algérien, le Republicain de Constantine, constate qu'il s'imprime depuis quelque temps, en Sicile, un journal rédigé en arabe, l'Indépendant, qui pousse les indigènes à la révolte contre le gouvernement français. Ce journal est envoyé en Tunisie et répandu dans nos possessions.

Extrait du Gaulois :

Petite chasse à courre... républicaine. La baronne Harden-Hickey a été deux fois, la semaine dernière, voir son mari à Bruxelles.

A chaque voyage, la femme du dangereux et farouche expulsé a été accompagnée jusqu'à la frontière par les agents du doux Zéphyrin. Ces messieurs restaient à la gare de Quiévrain, attendaient la baronne et la suivaient de nouveau jusqu'à son logis.

Dimanche dernier, un gentleman très-connu dans le grand monde parisien, le comte G..., ayant rencontré M^{me} Harden-Hickey à la gare, s'empressa de la reconduire jusqu'à Andilly.

A son retour, le comte G... eut également les honneurs de la poursuite d'un des séides de M. Constans. Arrivé à Paris, le comte, qui s'était aperçu de la chose, prit un fiacre ; une autre voiture, contenant le policier, le suivit aussitôt.

Agacé de cette chasse, il quitta son fiacre place de la Madeleine et monta en omnibus.

Le fleur grimpa sur l'impériale. Place Saint-Augustin, le gibier quitta l'omnibus pour prendre le tramway ; l'agent le prit naturellement.

Arrivé devant sa porte, rue du Centre, M. de G... se retourna, et, riant au nez du personnage, lui dit textuellement :

« Mes compliments à M. Clément ! » L'autre, ahuri, tira un grand coup de chapeau et s'éclipsa prestement.

M^{me} veuve La Cécilia, la femme du proscrit communaliste mort en exil il y a deux

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

UNE FLEUR SOUS LA NEIGE

(Suite.)

Quinze jours s'écoulèrent sans que Ladislav pût trouver l'occasion qu'il cherchait. Thadéus semblait se multiplier pour être constamment auprès de la comtesse et saisir au vol tous les regards, toutes les paroles qu'on lui adressait. Si c'était de la jalousie, elle touchait à une exagération inqualifiable.

Un soir, le baron, conduisant sa tante de la salle à manger au salon, sentit qu'elle lui glissait subtilement dans la main un petit billet. Avec non moins de dextérité il cacha le billet dans une des poches de sa veste de satin. On conçoit aisément que la soirée dut lui paraître longue. Que pouvait contenir la lettre de la comtesse ? Or, selon son habitude, Ladislav donnait libre cours à la folle du logis.

Retiré enfin dans son appartement, il brisa le cachet, déplia le papier ambré et trouva les lignes suivantes, assurément très-simples :

« Vous n'avez point oublié, sans doute, mon cher

neveu, que vous me devez une confidence. Comme il pourrait ne pas vous convenir de me la faire en présence de mon mari et que, d'un autre côté, M. le comte ne me quitte pas un instant, ayez la complaisance de m'écrire. Vous me remettrez votre lettre ainsi que je compte vous remettre la mienne : je trouverai moyen de la lire secrètement. C'est pourtant la curiosité qui me pousse à user de mystère, et je n'ai jamais mieux senti qu'en ce moment combien la curiosité est un défaut condamnable. Pardonnez cependant à votre vieille tante, et croyez, mon ami, que votre intérêt seul la fait agir. Quand le motif est bon, l'action en devient meilleure ; et si l'on a les apparences contre soi, du moins a-t-on pour soi sa conscience. »

— Décidément, se dit le baron après sa lecture, je ne saurais m'empêcher de trouver que ma tante est une fort aimable personne, dont la bienveillance me touche au plus haut degré. Quel dommage que ce billet n'émane point d'une main plus jeune ! Qu'il était bien plié et finement parfumé !... La femme reste donc toujours femme, même lorsque les hivers ont répandu leur neige sur sa tête !... Allons, il faut répondre à la confiance par la confiance : ma chère tante, vous aurez demain de mes nouvelles.

Et aussitôt Ladislav se mit à écrire une longue lettre, résumé fidèle et minutieux de circonstances

qu'on connaît déjà. Nous n'avons besoin de citer que la fin de l'épître :

« Ce qui précède vous fera comprendre aisément, ma chère tante, la froideur avec laquelle j'ai paru accueillir votre excellente proposition. Au moment où vous me montriez en perspective la moitié au moins d'une grande fortune que votre générosité m'a assurée, je me disais : A quoi bon ? »

Et, en effet, qu'ai-je besoin de richesses, puisque je ne pourrai jamais les partager avec la femme que j'aime !... Pour retrouver l'être adorable qui s'est offert un instant à mes yeux et qu'une rapide voiture a emporté ensuite, j'ai tout essayé : rien ne m'a réussi. Il me faut vivre désormais en face d'un souvenir à la fois doux et amer ; de l'espérance, je n'en ai plus. Cependant, le croiriez-vous ? moins j'ai le droit de conserver d'espérance, plus je m'attache au fantôme qui m'a fui sans retour. Le cœur humain est ainsi fait : la possession le lasse quelquefois, tandis que le désir est pour lui un puissant aiguillon. Avoir, c'est connaître le bonheur et en mesurer l'étendue ; n'avoir pas, c'est rêver l'infini. Jugez après cela, ma tante, si je puis compter sur l'avenir, lorsque l'être charmant auquel j'eusse voulu confier ma destinée n'existe pas pour moi ! Tout est fini maintenant, je m'abandonne au deuil de mon amour, et je n'attends plus rien de bon d'une existence à jamais isolée.

» Pardonnez-moi la tristesse de ma lettre : vous vous attendiez sans doute à une confidence moins maussade.

» Votre neveu respectueux et dévoué, Ladislav de Fersen. »

IV

Il y a lieu de penser que la lettre de Ladislav produisit un effet d'attendrissement sur l'esprit de la comtesse ; car, depuis le moment où elle l'eut reçue, madame de Zobimirski devint grave et presque méditative. Souvent elle enveloppait le jeune homme d'un regard bon et affectueux, et c'était la meilleure réponse qu'elle pût lui faire ; puis aussi elle trouvait moyen d'échanger avec lui des mots à double sens qu'eux seuls comprenaient. Il n'appartient qu'aux femmes de contenir dans leur sein un trésor de douce pitié qu'elles savent à propos répandre sur les malheureux. Anges de consolation, elles calment les plaies, séchent les larmes et rendent au cœur agité convulsivement le repos que les événements sont venus lui enlever. Pourquoi faut-il que les poètes fades aient gâté, en le parfumant d'essence de roses, ce mythe sublime du protectorat des femmes !

Cependant Thadéus, semblant obéir à un revirement subit de pensée, se relâcha, vis-à-vis de son neveu, de la surveillance continuelle qu'il exerçait à son égard. Il toléra de courtes conversations

ans, va prendre la direction de l'école des filles de la rue du Perche, à Paris.

C'est le comité des écoles laïques libres du troisième arrondissement qui a confié cette mission à M^{me} veuve La Cécilia.

Etranger.

Le *Grand Journal* a reçu de Londres le renseignement suivant :

« Londres, 24 août 1880.

» On est fort au courant, ici, de l'incident tunisien qui, comme vous l'avez déjà dit, n'est autre chose qu'un des nombreux « moyens » faisant partie de la politique bismarkienne, pour atteindre le but que l'on sait.

» Bien loin d'être arrangé, l'incident en question est, au contraire, en train de prendre une forme plus aiguë par suite des encouragements que Rome avait reçus de Berlin.

» Or, comme cet engin de troubles est une arme à deux tranchants dirigée autant contre l'Angleterre que contre la France, vous pouvez, sous une forme que je ne puis encore spécifier, vous attendre à voir incessamment le cabinet de Londres dire aussi son petit mot dans cette affaire.

» D'autant mieux que ceux qui encouragent l'Italie à prendre Tunis ne le font que pour avoir eux-mêmes une occasion de s'implanter dans la régence de Tripoli, à une dangereuse proximité de l'Égypte. »

ANGLETERRE. — Il n'est bruit à Londres que de l'organisation du férianisme en Irlande et de la révolte gigantesque qui s'y prépare. Les férianistes repoussent toute alliance avec les républicains et athées d'Angleterre ou du continent et ils ne veulent pas de l'établissement d'une classe de petits propriétaires en Irlande.

Il faudra 20,000 hommes de troupes anglaises pour maintenir l'Irlande.

LA LOIRE SOUTERRAINE.

Nous lisons au compte rendu de la dernière séance de l'Académie des sciences :

« M. Daubrée communique au nom de M. Sainjon une intéressante note sur la Loire, le Loiret et les courants souterrains.

» Le val d'Orléans est situé sur la rive gauche de la Loire; on sait que ce val est sillonné par des courants souterrains auxquels sont directement empruntées les eaux qui alimentent la ville d'Orléans depuis l'année 1864; c'est également à ces courants qu'est liée l'existence des sources fort connues du Loiret.

» Les eaux souterraines dont il s'agit proviennent de la Loire elle-même, mais elles y rentrent toutes après un trajet relativement peu considérable. On peut indiquer le point où commence les premières pertes souterraines de la Loire. Ce point est situé près du

entre Ladislas et la comtesse. Au reste, ces moments d'entretien ramenaient inévitablement le même sujet, et inévitablement aussi, madame de Zobimirski chapitrait le jeune homme pour le convertir à la raison.

— Ladislas, répétait-elle, pourquoi vous complaire dans votre chagrin? Pourquoi lutter obstinément contre une impossibilité? Vous convenez que votre inconnue est introuvable, que vous avez inutilement multiplié vos recherches; ayez donc maintenant assez d'empire sur vous-même pour vous arracher à un stérile regret. Vous l'avouez: votre amour est sans espérance, votre chagrin sans compensation. Tâchez de ne plus aimer.

— Est-ce qu'on est maître de cela?

— Allons, vous êtes incurable. Prenez garde: cette fixité de pensée pourrait détruire votre santé. Il est dangereux de jouer avec les fortes impressions. Suivez mes avis et vous connaîtrez encore le bonheur.

Le jeune homme suivit si peu les avis de sa tante, qu'il ne tarda point à tomber dangereusement malade. Bien qu'il éprouvât pour la mort cette antipathie si naturelle au cœur de l'homme, il n'eût qu'un demi-regret de voir se terminer prématurément une existence devenue fastidieuse. Son froid courage, ses sentiments stoïques effrayaient et désespéraient madame de Zobimirski.

(A suivre.) ALFRED DES ESSARDS.

hameau de Bouteille (commune de Guilly), à 41 kilomètres en amont d'Orléans. On peut également indiquer et même préciser le point où la rentrée en Loire des eaux perdues s'est intégralement effectuée; ce point coïncide avec l'embouchure du Loiret (9 kilomètres en aval d'Orléans), et l'on retrouve immédiatement en aval de cette embouchure les mêmes débits qu'en amont de Bouteille.

» La restitution à la Loire des eaux qu'elle a perdues n'a pas uniquement lieu à ciel ouvert par le Loiret; elle a lieu en outre par des rentrées de fond dans le lit même de la Loire; mais ces rentrées ne commencent qu'après d'Orléans, de sorte que c'est là que le fleuve est réduit à son minimum de débit, ou, en d'autres termes, c'est au droit d'Orléans que la somme des courants souterrains du val atteint son débit maximum.

» La Loire a donc, entre Bouteille et le confluent du Loiret, deux cours, l'un à ciel ouvert, le long des escarpements qui règnent presque sans interruption sur la rive droite, l'autre à travers le val d'Orléans, et celui-ci est souterrain, du moins en grande partie, puisqu'une partie seulement des eaux dérivées devient visible au Loiret.

» Quant au val d'Orléans, il se présente sous la forme d'une grande dépression, d'une superficie de 14,400 hectares, dont le niveau moyen est seulement de 4 à 5 mètres au-dessus des plus basses eaux de la Loire, et il est limité sur la gauche par des coteaux. C'est au pied de ces coteaux que coulent d'abord le petit ruisseau du Dhuy, puis le Loiret, qui n'est que la continuation du Dhuy brusquement transformé par les sources abondantes provenant de la Loire.

» La configuration topographique précédemment indiquée, dit M. Sainjon, est la conséquence du mouvement de dislocation qui a déterminé la faille dans laquelle s'est établi le cours de la Loire. Or cette faille se subdivise, à Bouteille, en deux branches qui se rejoignent au confluent du Loiret. La Loire coule dans la branche de droite, le Loiret dans la région la plus accentuée de la branche de gauche, et l'îlot compris entre ces deux branches s'est affaissé pour former le val d'Orléans.

» Les sondages ont appris, de plus, qu'il existait dans le val d'Orléans de nombreuses fissures et même des cavernes. Cela est facile à comprendre, car l'affaissement auquel ce val correspond n'a pu s'opérer sans fendiller les couches calcaires dans bien des directions. Il faut donc se représenter les deux branches, rive droite et rive gauche de la faille, comme communiquant ensemble, sous le val d'Orléans, par un plus ou moins grand nombre de conduits souterrains.

» Tout s'explique dès lors: la Loire arrive à Bouteille par une faille unique à travers l'argile plastique; la faille se bifurque à Bouteille, et cette bifurcation concorde avec l'apparition, sous les sables et graviers du lit du fleuve, des calcaires assurés à travers lesquels commencent les pertes qui alimentent les courants souterrains du val d'Orléans. Puis, à partir du point où les calcaires émergent dans les branches de la faille, c'est-à-dire près du château de la Source pour celle de gauche et d'Orléans pour celle de droite, une partie des eaux souterraines donnent naissance au Loiret qu'elles grossissent graduellement, tandis que le surplus rentre successivement en Loire.

» Quant à la manière dont s'effectuent matériellement les pertes et les rentrées d'eau qui font l'objet de cette étude, les choses s'expliquent d'elles-mêmes là où les couches fissurées affleurent au fond même du lit. Rien de plus simple également partout où les fissures sont directement en contact avec les sables et graviers. Mais le plus souvent les sables et graviers sont séparés des couches fissurées par des dépôts argileux, ou plus ou moins argilo-sablonneux, et la communication n'est alors possible que sur les points accidentels où ce toit a disparu.

» Il est probable d'ailleurs que ces cheminées de communication correspondent plutôt à des cavités et cavernes qu'à de simples fissures, car il ne se passe guère d'année où l'on n'ait à signaler, dans le lit de la Loire, des effondrements partiels qui donnent lieu soit à des pertes, soit à des rentrées d'eau, suivant la région dans laquelle ils se produisent, et se présentent presque toujours sous la forme d'entonnoirs circulaires ou cônes renversés à talus réguliers, par le fond desquels le terrain meuble de la surface disparaît presque instantanément.

» Des effondrements se sont produits et

se produisent encore dans le val d'Orléans, et par conséquent en dehors de la Loire; on en a constaté des exemples en 1846, lors de la construction du chemin de fer de Vierzon, et les entonnoirs d'ancienne date, aujourd'hui plus ou moins comblés, qui sont si multipliés sur le territoire des communes de Saint-Denis-en-Val et de Saint-Jean-le-Blanc, n'ont pas une autre origine. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Au moment où nous mettons sous presse, ont lieu, à l'église Saint-Nicolas, les obsèques du vénérable curé de la paroisse.

Cette cérémonie a été l'occasion d'un scandale. M. Combier, absent de Saumur depuis plusieurs jours, est arrivé juste à point pour interdire la procession liturgique à laquelle avait droit le pasteur de la paroisse.

M. Combier a vu dans cette procession une manifestation.

L'indignation est grande dans toute la population catholique de la ville.

CONSEIL GÉNÉRAL.

A la séance de mardi, M. Durfort de Civrac, président du Conseil général de Maine-et-Loire, a donné lecture du vœu suivant, déposé par M. de Soland :

« Considérant qu'à la session d'avril dernier, le Conseil général de Maine-et-Loire n'a pas cru devoir émettre de vœu au sujet des décrets du 29 mars, parce qu'à ce moment le gouvernement, en affirmant que les lois existantes avaient été méconnues, déclarait en même temps que les tribunaux jugeraient ces questions, et qu'il a paru convenable d'attendre les décisions de la justice;

» Considérant qu'aujourd'hui la situation n'est plus la même, que l'exécution des décrets du 29 mars a le caractère exclusif d'un acte d'administration, de l'aveu même de ceux qui y ont pris part dans le département, et qu'aux termes de l'article 54 de la loi du 10 août 1871, le Conseil général peut émettre des vœux sur les questions de cette nature :

» Considérant que dans l'exécution des décrets du 29 mars à Angers, les agents de l'administration n'ont respecté ni le domicile, ni la propriété, ni la liberté des citoyens;

» Que les victimes de ces actes d'oppression ont en vain demandé d'être appelées devant les tribunaux, pour être condamnées si elles avaient violé les lois, pour être protégées si elles étaient irréprochables ou si leurs droits avaient été lésés, mais que l'administration leur refuse des juges;

» Que des membres du parquet, des tribunaux et des Cours d'appel ont donné leurs démissions, au grand préjudice de l'administration de la justice, pour ne pas laisser compromettre leur honneur de magistrats dans des entreprises contraires au droit et à la loi;

» Considérant que la continuation de l'exécution administrative des décrets en Maine-et-Loire, augmenterait l'émotion publique, troublerait les consciences, supprimerait des associations vouées à l'enseignement, à l'assistance des malheureux et à la propagation des meilleures méthodes d'agriculture;

» Que le Conseil général, représentant légitime des intérêts matériels et des intérêts moraux du département, a le devoir d'éclairer le gouvernement et de lui faire entendre ses protestations;

» Le Conseil général émet le vœu qu'aucune nouvelle atteinte ne soit portée aux libertés publiques, à la paix religieuse et aux droits des citoyens. »

Ce vœu est appuyé de dix-sept signatures, qui assurent d'avance la majorité.

Après la lecture, M. le Préfet a proposé la question préalable, et a lu un long Mémoire pour justifier sa proposition. Aucune discussion n'a eu lieu sur la question préalable, qui a été repoussée par le Conseil. Dix voix seulement se sont prononcées pour. Le débat sur le fond a été renvoyé au lendemain.

Mercredi, à h. soir. — Ont pris part à la discussion: MM. le préfet Assiot, Th. de Soland et Robert. Après quelques remarques de M. Chevallier, M. Maillé a lu une sorte de déclaration expliquant l'abstention de la minorité du Conseil.

Le vœu contre les décrets a été voté par

20 voix. Ont pris part au scrutin: MM. le comte Hector, de la Bourdonnaye, de la Blotais, général de Rochebouët, général comte de Maillé, Bruas, comte de Civrac, Th. de Soland, de Terves, Bilbille, Grignon, Oriolle, Chevallier, Gigot, Arnous-Rivière, du Reau, de Chemellier.

M. Guibourd s'est abstenu parce que, en sa qualité de président du tribunal civil de Nantes, il sera probablement appelé à statuer sur les décrets.

La minorité républicaine s'est abstenue.

Une criminelle audace.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Le 30 juin, il y a bientôt deux mois, au mépris de la liberté, tous les préfets de France et le citoyen Assiot en tête, procédaient à l'expulsion des Jésuites décrétée par les trop fameux décrets du 29 mars. Et la besogne n'est qu'à moitié faite.

Mais il paraît que ce n'était pas assez de chasser les Jésuites hors de chez eux; il fallait encore les calomnier auprès des masses populaires, les accabler de ridicule, les vilipender en montrant au public sous leur robe un personnage de comédie dont la vie entière n'est que déshonneur et infamie; — voilà ce que l'administration nouvelle avait besoin de faire, paraît-il, pour justifier, à ses propres yeux sans doute et aux yeux des masses populaires, les violences qu'elle a fait subir à ces vénérables religieux dont tout le crime est de vivre dans la retraite et en faisant le bien.

Dès les premiers jours de la semaine dernière, l'affiche suivante s'élevait en caractères de sang sur les murs de la ville :

Par permission de M. le Maire.

THÉÂTRE NATIONAL D'ANGERS.

Par autorisation spéciale, dimanche 22 août 1880, représentation populaire.

Pour une seule fois, le Jésuite!!! grand drame critique en 6 actes, de V. Ducange.

Le *Jésuite*, à son apparition, fut salué, par tous les vrais citoyens, d'applaudissements unanimes, et, chaque soir, les théâtres regorgeaient d'une multitude avide et désireuse de connaître cet ouvrage, dont le succès éclatant retentissait partout.

Un jour, à la stupéfaction générale, une censure intéressée et contraire à toutes les libertés, suspendait énergiquement la série des représentations du *Jésuite!!!* Le peuple constata avec une profonde consternation cet acte arbitraire.... Aujourd'hui, ces temps malheureux sont passés; il n'en reste qu'une ombre bien faible et qui s'efface chaque jour.

Une heureuse liberté.... Une autorisation spéciale, à laquelle nous devons notre profonde reconnaissance et notre entière admiration, permet de jouer en entier le *Jésuite*, qui offre une peinture malheureusement trop vraie de certains faits ignorés et... il est interdit d'en dire davantage.

1^{er} acte. — Les Pieuvres jésuitiques.
2^e acte. — Les lois!!!
3^e acte. — Les amours d'un jésuite.
4^e acte. — Le reptile à face humaine.
5^e acte. — L'assassinat.
6^e acte. — Le rôle d'un jésuite!

M. Eugène Lassalle jouera le rôle du jésuite Judacim; M. P. Leprieux jouera le rôle de l'avocat E. de Varrens; M. Laumier, Masse, sacristain; M. Georges, Picard, valet; M. Duraud, Jacob, brocanteur.

M^{me} Michelle, M^{me} de Sainte-Aure; M^{me} L. Fouré, Cécile; M^{me} Guiraud, Dorothée; M^{me} Sibire, M^{me} Joannin; M^{me} Suzel, Odile.

M. Rabillon, Grignard; M. Chartier, Justin. Les autres rôles: MM. Louis, Nesmont, etc. — Gendarmes, valets, domestiques, etc.

Prix ordinaire des places.

En cas de trop grande chaleur, la salle sera très-bien aérée.

Pour éviter l'encombrement, on ne percevra, dans aucun cas, de l'argent au contrôle.

Le bureau de location est ouvert chez le concierge du Cirque.

Il va sans dire que nous n'avons point annoncé cette représentation: c'eût été s'associer à ce qu'il y avait de criminel en cet acte, et faire de la réclame pour une œuvre détestable. Mais nous avons voulu voir par nous-même cette pièce pour la flétrir en connaissance de cause.

Jamais salle ne fut plus comble, jamais la société des faubourgs ne fut aussi bien rassemblée. Quel auditoire, grand Dieu! tous les lecteurs de la *Lanterne* et de l'*Anti-Clerical* s'y étaient donné rendez-vous. Nous en avons vu qui avaient mendié toute la journée pour ramasser les dix sous qui leur ont permis d'assouvir leur rage anti-jésuitique.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de donner une analyse de cette pièce, leurs âmes honnêtes se révolteraient à la lecture de pareilles obscénités et de pareilles turpitudes. Qu'il leur suffise de savoir que l'on a traité la robe du religieux proscrit dans la fange la plus infecte.

L'auteur de cette pièce infâme lance de nombreux anathèmes et maudit bien des fois ces vénérables religieux qu'il appelle avec emphase « destructeurs des Empires et des Républiques, ennemis implacables de tous les gouvernements. » Et c'est avec rage qu'il appelle de tous ses vœux la destruction complète de tous ces « frocards. »

Voilà sans doute le fruit des excitations de la presse rouge et anti-cléricale.

Le héros de la pièce, le jésuite Judacin, meurt après avoir bu le poison qu'on l'a forcé de prendre et le rideau tombe sur ces mots soulignés avec fureur par la foule en délire : « Ainsi périssent tous les Jésuites du monde ! »

Cette pièce est donc de la plus grande immoralité et l'on peut dire que ceux qui autorisent de lancer sur la scène de telles excitations à la haine contre de pauvres religieux sans défense tomberont infailliblement, malgré les applaudissements qu'ils provoquent aujourd'hui, sous le mépris et le dégoût universels.

EMILE PINGAULT.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Notre compatriote M. le général Guiot de la Rochère, commandant la 4^{re} brigade de dragons et frère de l'honorable vice-président du Conseil général de la Vienne, est mis en disponibilité sur sa demande. »

« M. le général Guiot de la Rochère, qui avait en 1870 pris la part la plus glorieuse à la mémorable charge de Reischaffen, comme colonel de cuirassiers, est un des officiers les plus distingués de l'armée. »

« Il semblait devoir être promu très-prochainement au grade de général de division, auquel lui donnaient droit depuis longtemps déjà sa valeur personnelle et ses beaux états de service. »

Nous lisons dans le Courrier de la Vienne :

« Les six trains du pèlerinage national à Lourdes sont passés mardi matin, entre 2 heures et 7 heures, à la gare de Poitiers, revenant du sanctuaire pyrénéen et retournant à Paris, où ils arriveront dans l'après-midi. »

« Quelques membres du comité catholique de Poitiers, malgré l'heure matinale du passage des premiers trains, s'étaient rendus à la gare pour porter aux pauvres et aux malades de larges provisions de bouillon chaud et d'autres provisions alimentaires. »

« La plus grande sérénité se peignait sur le visage de tous les pèlerins, sans distinction. »

« Ceux mêmes des onze cents malades qui n'ont pas été l'objet de guérisons complètes exprimaient un bien-être inexprimable. »

« Tous sont ravis de leur magnifique pèlerinage ; aucun ne regrette les fatigues de ce long voyage. »

LE MANS.

Voici des détails sur l'orage de samedi qui a été d'une violence exceptionnelle, dit l'Union de la Sarthe, et qui a causé des dégâts relativement considérables :

La foudre est tombée sur plusieurs points de la ville, notamment dans les terrains de la fonderie de Saint-Pavin et chez M. Châtillon, armurier, place de l'Eperon. Là le fluide a coupé un tuyau à gaz et mis le feu à l'un des becs.

Les dégâts ont été principalement causés par la pluie torrentielle qui, pendant près de deux heures, n'a pas discontinué. Toutes les rues de la ville ont été transformées en de véritables lacs ; sous le pont du chemin de fer qui fait suite à la rue du Bourg-Belé, l'eau a atteint 4 m. 30 de hauteur ; et nous avons vu se renouveler des scènes d'inondations : des hommes portaient les femmes sur leurs épaules pour traverser le torrent ; dans les caves des cafés environnants, les barriques dansaient sur l'eau. Dans la rue du Quartier-de-Cavalerie, en face l'Assurance Mutuelle, deux maisons en construction, frappées de la foudre ou minées par l'eau, se sont écroulées ; il ne reste plus que les fondations. Devant l'hôtel de M. Talvande, le trottoir bitumé a été enlevé et chaviré par

l'eau jusqu'à une trentaine de mètres. A huit heures du soir, la circulation des voitures a dû être interdite dans la rue du Quartier, où la chaussée s'était affaissée.

Aux environs du Mans, les pertes occasionnées atteignent un chiffre assez élevé. On raconte, en outre, qu'une petite fille qui s'était abritée sous une barge de foin a été tuée par la foudre. Sur la route qui aboutit à la rue Prémartine, le tonnerre est tombé sur un chêne ; le feu n'a pu être éteint que fort tard dans la soirée. Un petit chemin, qui mène de la route d'Isaac à la rue des Plantes, a été creusé par un torrent ; une haie plantureuse a été abattue et entraînée par la puissance de l'eau : beaucoup de promeneurs sont allés visiter ces dégâts.

Au cours de l'une de ses dernières audiences, le tribunal correctionnel d'Angoulême a prononcé des condamnations à l'amende contre deux charretiers qui, malgré les règlements, avaient essayé de franchir le passage à niveau d'une voie ferrée, malgré les injonctions du garde-barrière.

Avis à ceux qui auraient envie d'user du même procédé.

On se rappelle le discours inconvenant adressé aux officiers du régiment de chasseurs en garnison à Pontivy par le préfet du Morbihan, M. de Montluc.

Ce singulier fonctionnaire de la République avait dit, en recevant le corps d'officiers : « Sous l'Empire, vous portiez la livrée de la servitude. »

Une interpellation fut faite à la tribune de la Chambre des députés et M. Constans cria, en vertu de cet axiome : « Tout mauvais cas est niable. »

Le fait n'en était pas moins vrai, et, quelques jours après, les officiers de ce régiment se trouvant à Vannes, à l'occasion des courses, se refusèrent à saluer le préfet. C'était la seule réponse qu'ils pouvaient faire. Mais la dignité de l'uniforme exaspéra les laquais de la République, et le régiment de Pontivy est envoyé en Afrique.

Variétés.

LA BARBE

Le Journal des Débats dit que l'ornement naturel du visage qu'on nomme barbe tient une place intéressante dans l'histoire, où elle se lie aux mœurs et aux coutumes des peuples les plus anciens et de la société moderne.

La barbe a été en honneur dès les temps les plus reculés. Les dieux primitifs du paganisme sont représentés avec une barbe majestueuse.

Sans nous arrêter aux vicissitudes que la barbe a subie à travers les siècles, nous constatons qu'en France elle joua un grand rôle à partir de Pharamond.

Sous Clovis, la barbe devint un sujet de compromis diplomatique. Après la bataille de Tolbiac (496), Clovis pria le vaincu de venir lui-même toucher sa barbe, comme signe d'alliance. Alaric, loin de se rendre à cette invitation, saisit violemment par la barbe les ambassadeurs français et les força de se retirer. Ceux-ci revinrent tous confus auprès de Clovis et jurèrent par leur barbe de tirer vengeance de cet affront. De là l'origine du dicton populaire : « Jurer par la barbe ! »

Pendant plusieurs règnes, la barbe devint l'objet de règlements fréquents. Tantôt longue, ronde, écourtée, pointue, tressée, ornée de perles et d'or, elle suscita les querelles les plus plaisantes et donna lieu à des discussions irritantes au sein même de la cour de Rome. Les Papes voulurent et ne voulurent pas de la barbe, la proscrivirent et l'adoptèrent tour à tour. Saint-Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Chrysostôme lutent en paroles et en écrits pour ou contre la barbe, les moustaches, la chevelure (quatorzième siècle).

Le triomphe de la barbe en France date de la Renaissance, où l'exemple des grands artistes, qui professèrent pour la barbe une sorte de culte, fut suivi par le souverain et par les seigneurs.

N'oublions pas de mentionner l'épisode passablement burlesque du divorce de Louis VII et de sa femme Eléonore de Guyenne.

Cette souveraine était blessée du dédain dont elle était l'objet de la part de son auguste et impuissant époux, qui était doté d'une fort belle barbe châtain. Celui-ci s'avisait un jour de se faire raser, et, ainsi dépourvu de son plus bel ornement, il vint réclamer auprès d'Eléonore ses droits d'époux. Mais Eléonore, effrayée de la laideur de ce visage rasé, ne voulut aucunement céder. Un divorce s'ensuivit.

Sous Henri III, la barbe disparut ; la mode fut à la moustache et à la mouche allongée.

Sous Henri IV, la barbe est portée carrée, et Louis XIII adopte un petit bouquet de poils sous la lèvre inférieure. Les moustaches sont en croc.

Sous Louis XIV, peu ou point de barbe ; la mouche simplement.

Le rasoir fonctionne pendant les deux règnes suivants. Sous la République et sous le Directoire, les hommes politiques affectent de ne pas porter le moindre indice de barbe.

Même mode sous l'Empire et sous la Restauration.

En 1830, la révolution se fait en tout : vêtement, coiffure, ornement du visage, tout change. La barbe longue revient sur l'eau, propagée par les artistes, les saint-simoniens, les phalanstériens, les conspirateurs.

Les hommes graves, les savants, les gens de la politique, les financiers adoptent la barbe, sinon entière comme sous Henri IV, du moins les cotilettes, à l'imitation du souverain.

Aujourd'hui, l'ornement du visage n'a plus de caractère, comme il n'a plus de loi. La barbe s'est affranchie de toute servitude ; on ne parle plus d'elle.

CONSEILS ET RECETTES.

Nettoyage et dégraissage des étoffes de soie. — Pour nettoyer les étoffes de soie de couleurs délicates, la meilleure substance à employer est le talc en poudre. On pose la pièce à détacher sur une couverture recouverte d'un linge plié en plusieurs doubles ; sur chaque tache grasse, on étend une forte pincée de poudre de talc, qu'on recouvre d'une feuille de papier brouillard. Sur ce papier, on pose un fer modérément chaud. Le cors gras de la tache s'absorbe dans le talc. Si la tache reste encore visible, on recommence l'opération.

Le repassage à travers un papier fin non collé (papier de soie) combiné avec l'emploi de l'alcool rectifié, convient aussi aux étoffes de soie, comme à celles de laine, dont les couleurs sont délicates.

Si l'étoffe a des nuances très-claires ou des reflets moirés, on applique sur une table à repassage la partie tachée, on y verse une goutte d'alcool rectifié sur la tache, on la recouvre aussitôt d'un linge fin et l'on repasse avec un fer chaud, en déplaçant le linge à chaque coup de fer. Le cors gras passe peu à peu dans le linge, et quand l'impression de la tache est à demi effacée sur l'étoffe, on y verse quelques gouttes d'éther sulfurique.

Lorsque, ce qui est rare, une tache grasseuse a résisté à l'emploi des moyens indiqués ci-dessus, on a recours au lavage avec un mélange de jaune d'œuf et d'essence de térébenthine bien pure.

Si, enfin, cette tache est encore réfractaire, il faut l'attaquer avec de l'acide chlorhydrique ou oxalique, largement étendue d'eau.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 août.

On constate une très-légère réaction de 1/16 dans les cours des consolidés anglais. Les cotes qui viennent des marchés allemands sont également un peu faibles. Il en résulte ici un peu d'hésitation sur le traduit par de la faiblesse, spécialement sur les fonds étrangers. L'Italien qui s'était élevé à 85.80 ne fait plus que 85.40. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche est à 76.75 après 77, cours rond.

Quant à notre 5 0/0, il se tient à 119.45. Nos valeurs de crédit conservent et développent, au contraire, leur précédente avance. On inscrit aujourd'hui sur la Banque d'escompte le cours de 820, qui sera certainement dépassé dans un délai prochain, mais qui constitue un bénéfice de près de 40 fr. pour les acheteurs du commencement du mois.

La Banque hypothécaire est ferme à 615. Les capitaux de placement ont intérêt à rechercher les obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Société. C'est un emploi de fonds de premier ordre qui assure, au point de vue de l'intérêt et de la prime de remboursement, une rémunération largement suffisante.

La Société générale française de Crédit reste à ses meilleurs cours. Les affaires sociales se déve-

loppent avec beaucoup d'ampleur. Les bénéfices sont très-considérables ; ils sont proportionnels au capital nouveau qui fonctionne. On se souvient que ces titres ont obtenu l'an dernier 100 fr. de dividende.

Le Crédit foncier s'arrêtait hier à 1,365. On fait aujourd'hui 1,360 et après avoir fléchi à 1,352.50 on revient à 1,362.50. La hausse de ces derniers jours s'appuie évidemment en partie sur la création prochaine d'un Crédit foncier algérien ; mais elle a pour motif déterminant la conclusion récente des accords qui ont réglé d'une manière définitive la liquidation du Crédit agricole.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Le cas du docteur Tanner. — Abdul-Rhman, nouvel émir de l'Afghanistan, par A. Brunet. — La passe du Saint-Gothard, par A. Brunet. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Un ancien navire scandinave, par X. Dachères. — Mines d'or de Wynaad, dans l'Inde méridionale, par R. Bryon. — Scutari d'Albanie, par A. Brunet. — Types populaires belges, par H. Verney. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echees.

GRAVURES : Le docteur Tanner, après son jeûne de quarante jours. — Voyage du Président de la République à Cherbourg : arc de triomphe construit par les ouvriers de l'arsenal. Lancement du croiseur le Magon. Le Président de la République, les présidents du Sénat et de la Chambre des députés et le ministre de la marine visitant la digue. — Abdul-Rhman-Khan, nouvel émir de l'Afghanistan. — La flotte anglaise dans la rade de Villefranche. — La passe du Saint-Gothard. — Navire antique découvert en Norvège. — Mines d'or de Wynaad, dans l'Inde méridionale. — Une rue à Scutari, Albanie. — Types populaires belges. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

LISEZ LE JEUDI		
LE MOUVEMENT FINANCIER		
Par an	Moyennant	Par an
50	CINQUANTE CENTIMES PAR AN	50
centimes	on reçoit	centimes
LE MOUVEMENT FINANCIER		
Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-seulement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.		
Adresser son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à Paris.		

LA SITUATION 4 francs par an.
Journal de grand format, le plus complet et l'un des plus anciens journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'épargne.
OFFRE GRATUITEMENT à toute personne qui s'abonne pour un an, une superbe prime d'argenterie, expédiée franco et à choisir, sur les articles suivants :
1^o Un service à café, composé de 6 cuillers, métal blanc argenté, modèle riche avec très-joli écriin ;
2^o Une magnifique timbale guillochée, argentée ;
3^o Un très-beau couvert de table, cuiller et fourchette, métal blanc argenté, genre riche.
Tous ces articles, d'argenterie de 1^{re} qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie Adolphe Boulanger, de Paris ; ils sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.
Adresser 4 fr. en bon ou timbres-poste ; à l'administration du journal LA SITUATION, 38, rue Vivienne, à Paris.

APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

VIVE L'ANJOU !

POLKA CHANTÉE

Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X.

Dédiée à M. SINEAU, chef de musique au 77^e de ligne.

Nouvelle édition, pour PIANO et CHANT.

PRIX : 50 CENTIMES.

En vente, à Saumur, chez M. MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller; avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnety, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
		A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.	
8 15 —			11 h. 55 matin.
11 25 —		7 40 soir.	
1 17 soir.		4 51 —	
4 55 —			9 40 soir.
7 50 —		11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
		A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.	9 h. 59 matin.
8 35 —		5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.		3 50 —	4 38 —
6 45 —		10 47 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 70	»	»	Crédit Foncier colonial	402 50	2 50	»	C. gén. Transatlantique	608 75	»	1 25
3 % amortissable	87 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	»	»	Canal de Suez	1290	»	»
4 1/2 %	117 20	»	»	Obligations foncières 1877	361	»	»	Société autrichienne	607 50	7 50	»
5 %	149 45	»	»	Obligations communales 1879	475	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	471	»	1 50	Est	380	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	1 50	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	1 25	»	Midi	388	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	»	Crédit mobilier	698 75	»	1 25	Nord	391	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	700	2 50	»	Orléans	338	»	»
— 1865, 4 %	525	»	»	Est	700	»	»	Ouest	388	»	»
— 1869, 3 %	402	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1355	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	390	»	»
— 1871, 3 %	397 50	»	»	Midi	1020	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1875, 4 %	524	»	»	Nord	1605	2 50	»	Paris-Bourbonnais	390	»	»
— 1876, 4 %	523	»	»	Orléans	1230	2 50	»	Canal de Suez	585	»	»
Banque de France	3440	»	»	Ouest	890	»	»				
Comptoir d'escompte	950	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1375	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

INTERDICTION.

D'un jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-un août mil huit cent quatre-vingt.

A la requête de M. René Volland, propriétaire, demeurant à Grandfonds, commune de Brézé;

Contre M^{lle} Pauline Volland, célibataire, majeure, sans profession, demeurant à Grandfonds, commune de Brézé;

Il appert: Que ladite demoiselle Pauline Volland a été déclarée interdite de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué soussigné. Saumur, le vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt. V. LE RAY. (531)

Etude de M^e MILON, notaire à Chanzeaux.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ, Pour entrer en jouissance de suite.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Rou, commune de Rou-Marson,

Comprenant: MAISON DE MAÎTRE très-bien distribuée;

Cour devant la maison, puits à eau; Clos de vigne devant la maison; Vastes caves et pressoir;

Le tout en un ensemble, occupe une superficie de 75 ares 46 centiares, est clos de murs.

Et joint au nord Clos-Moreau, au couchant et au midi chemin conduisant de Rou à Riou, au levant M. Garnier.

On vendrait au besoin les mobiliers garnissant la maison. Le tout dépend de la succession de M. Verrée.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MILON, notaire. (495)

A VENDRE

DEUX MAISONS

L'une située rue de Poitiers, n° 56, l'autre place Notre-Dame, occupée par M. Pinot.

S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

LA FERME DU VAU-LANGLAIS

Comprenant terre, vignes et landes, d'une contenance de 7 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M. RIVAUD, propriétaire, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION

DE DIVERSES FOURNITURES

Nécessaires au service.

Le samedi 4 septembre 1880, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de diverses fournitures.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Colonie de Saint-Hilaire.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'Ecole de cavalerie.

Le samedi 28 août 1880, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de neuf chevaux réformés provenant de l'Ecole de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (524)

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE JOLIE VICTORIA

N'ayant presque pas servi.

S'adresser au bureau du journal.



33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition		5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition
Pour un achat au-dessus de 500 fr. le paiement est divisé en VINGT mois		Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur
Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts		Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES
GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 100 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois.
En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIQUO, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur
des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne: Une Revue générale de toutes les Valeurs; — La Cote officielle de la Bourse; — Des Arbitrages avantageux; — Le Prix des Coupons; — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

A VENDRE

UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M^{me} TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

BLANC ET DENTELLES

M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

GRAINS & FARINES

Henry BRISSON, 224, rue du Faubourg-Saint-Denis, PARIS, est actuellement acheteur des Farines, Grains, Graines et tous produits du sol. On se charge de ventes à la commission. Envoi des fonds aussitôt réception de la marchandise. On accepterait de bons représentants. (532)

En vente chez tous les libraires:

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.